

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES GRILLES DE MOTS CROISES D'ERICIEL

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Ventes décrivent les termes et conditions dans lesquels l'auto-entrepreneur Eric Dubois, sous le pseudonyme d'Ericiel, fournit un service de création de grilles de mots croisés originales personnalisées ou de jeu de lettres à une personne particulière ou une société.

Tout client souhaitant commander une ou plusieurs grilles doit avoir pris connaissance préalablement de ces Conditions Générales de Ventes et s'engage à les respecter sans réserve.

DEFINITIONS

Client :

Toute personne ou société commandant une ou plusieurs grilles à Ericiel.

Grille :

A priori une grille de mots croisés ou mots fléchés personnalisée. Ce terme s'applique par extension aux autres jeux créés à la demande pour un client par Ericiel : grille de mots cachés ou d'anagrammes.

Personnalisé :

Chaque grille personnalisée est faite à la demande d'un client. Elle concerne généralement une personne : les mots importants de sa vie, son caractère ou ses lieux de vie, ses préférences, sa famille et amis. Par extension, une grille personnalisée peut concerner un thème à la demande du client, sans faire référence à une personne.

Mentions légales :

Le site Web www.ericiel.com est édité par :
Eric Dubois, auto entrepreneur
19, rue du Moulin
28500 Cherisy

Téléphone de contact : +33 6 86 67 76 95
SIRET : 51496025100015

Article 1 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les grilles gratuites à thème sur le site Ericiel.com sont déposées sous la licence Creative Commons by-nc-sa : Chacun est libre de reproduire et améliorer les textes et les jeux sous cette licence à condition de faire mention de leurs auteurs successifs, de garder la même licence, qui doit être mentionnée sur le document utilisant l'oeuvre et uniquement dans un cadre non-commercial.

Les jeux payés sont la propriété des clients et sont protégés par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle. Exceptionnellement, Ericiel peut demander l'autorisation aux clients de publier leur grille sur son site.

Article 2 - OBJET

Ericiel fournit à ses clients des grilles personnalisées gratuites et des grilles payantes.

Les présentes conditions ont pour objet de clarifier la relation fournisseur-client concernant la modalité de livraison des grilles.

La gratuité ne s'applique qu'aux grilles de mots croisés 7 lignes et 7 colonnes à l'exclusion de toute autre.

Article 3 – DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE

Article 3.1 : Grille gratuite

Une grille gratuite est livrée pour tester le service d'Ericiel, la première fois que le client le demande. Les grilles suivantes sont facturées au tarif en vigueur sur le site.

La grille gratuite est une grille de mots croisés 7 lignes, 7 colonnes. Elle ne peut donc comporter des mots de plus de 7 lettres, pour au plus 3 mots de 7 lettres.

Ericiel s'engage à placer dans cette petite grille environ 6 mots ou définitions personnalisés.

Elle est livrée en format pdf avec la mention de la gratuité de la grille en bas de page et l'adresse du site Web d'Ericiel.

Elle est distribuée avec la licence Creative Commons by-nc-sa : Paternité – Pas d'utilisation commerciale - Partage des Conditions Initiales à l'Identique. Tous les détails sur le site officiel : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr/>

Article 3.2 : Grille personnalisée payante

Ericiel propose à ses clients de créer pour eux une grille de mots croisés, mots fléchés, anagrammes ou mots cachés moyennant finances. Le tarif est affiché sur le site www.ericie.com.

Le format de la grille est établie par le client. Le tarif est proportionnel à la taille de la grille. Des réductions sont accordées en cas de parrainage, ou en passant par l'intermédiaire d'un partenaire.

Les commandes se font via le site ericie.com, par email ou par courrier postal. L'adresse du client est demandée pour pouvoir établir un devis et une facture.

Article 4 – MODALITÉS DU SERVICE

L'initiative vient du client qui commande la grille. Il est nécessaire qu'une commande par téléphone soit confirmée par courriel ou courrier.

Le client devra bien préciser la taille de la grille demandée et la date de livraison à ne pas dépasser, pour éviter les surprises. Le client peut demander un devis avant d'effectuer sa commande.

Lors de la commande de la grille, le client devra fournir une liste de mots qu'il souhaite voir intégré dans la grille. Il doit être conscient qu'une partie seulement de cette liste pourra être utilisée. Les mots les plus importants pour lui doivent être mis en avant (mis en gras ou ajoutés en début ou fin de liste, par exemple).

Ericiel peut être en mesure d'envoyer plusieurs propositions de liste de mots qu'il peut croiser afin que le client choisisse parmi celles-ci.

Ericiel reste maître de la date de début de son travail, en fonction de la date de livraison. Quand il commence le travail, il envoie une facture au client, afin qu'il paye le service.

La livraison de la grille ne peut se faire qu'après réception du paiement.

La grille est livrée par courriel, en format pdf, en deux fichiers : un pour le problème, l'autre pour la solution.

Des modifications après livraison restent possibles, sur demande du client, si elles sont raisonnables.

Le client se charge d'imprimer lui-même sa grille.

Article 5 – PARRAINAGE

Ericiel offre à tous ses clients la possibilité de parrainer un autre client. Le filleul aura droit à une réduction de 10% sur sa grille et le parrain aura la même réduction sur sa prochaine commande.

Lors de la commande, le filleul devra donner le nom de son parrain.

Article 6 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client doit fournir ses nom et adresse pour la rédaction de la facture. Il doit demander des délais raisonnables.

Le client s'engage à répondre rapidement aux questions d'Ericiel concernant les mots choisis ou les propositions de définitions, pour que le travail d'Ericiel puisse avancer.

Le client s'engage à payer la facture dans les meilleurs délais, au moins 48h avant la date de livraison.

Le client doit vérifier le travail effectué par Ericiel avant d'utiliser la grille, des fautes de frappe ou inattention pouvant s'être glissées involontairement.

Article 7 – OBLIGATIONS D'ERICIEL

Ericiel s'engage à effectuer la commande dans les délais demandés par le client et à livrer son travail après réception du règlement.

Ericiel s'engage à remplir au moins le tiers des définitions par des mots de la liste fournie par le client ou des mots de thème en rapport avec la liste fournie.

Ericiel s'engage à un travail de qualité, sans fautes d'orthographe, et à être à la disposition de son client durant tout le processus de création de la grille.

Ericiel s'engage à respecter la vie privée de son client, ne pas divulguer les informations collectées, à ne pas revendre les adresses de ses clients.

Article 8– CAS DE NON RESPECT DES CONDITIONS DE VENTE

Ericiel ne peut livrer la grille commandée dans les temps prévus si :

- Le client ne fournit pas la liste de mots suffisamment tôt.
- Le client ne se prononce pas sur le choix d'une liste de mots restreinte parmi celles proposées par Ericiel.
- Le règlement n'arrive pas dans les temps impartis.

Ericiel s'engage à rembourser la grille non livrée dans les délais prévus si le retard est uniquement de son fait.

Article 9 – RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LITIGES

Les relations professionnelles entre Ericiel et ses clients sont réputées être cordiales et dans un climat de confiance mutuelle. Des aménagements aux présentes Conditions Générales de Ventes peuvent être effectués, exceptionnellement, d'un commun accord.

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont régies par la Loi et la langue française.

Elles sont susceptibles d'être modifiées par Ericiel à tout moment, notamment en cas d'évolutions légales ou jurisprudentielles ou lors de la mise en place de nouveaux services.

Le client est tenu d'accepter les présentes Conditions Générales de Ventes sans réserves.

En cas de litiges ou de réclamations émanant du client ou d'Ericiel, relatifs à l'utilisation du service, seule la version des présentes Conditions Générales de Ventes accessible sur le site www.ericiel.com aura force obligatoire entre les parties, quelle que soit la date des faits litigieux.

A défaut de solution amiable, tout litige susceptible de s'élever entre les parties à propos de la formation, de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation-résolution du Contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance du lieu de résidence d'Ericiel (aujourd'hui celui de Chartres).